

Modalités d'inscription aux « Activités sportives »
Ouverture de la Période d'inscription à compter du 14/08/23

Adhésion annuelle obligatoire = 15€
à laquelle s'ajoute la cotisation ci-dessous

- 🕒 1 heure de cours par semaine = 92€ Buxerollois - 107€ Hors commune
- 🕒 2 heures de cours par semaine = 184€ Buxerollois - 214€ Hors commune

Vous avez la possibilité de régler en deux chèques **remis à l'inscription** selon les modalités suivantes :

- ☞ 1er chèque comprenant l'adhésion de 15€ et la moitié de la cotisation (encaissé en octobre 2023)
- ☞ 2ème chèque correspondant au solde de la cotisation (encaissé en janvier 2024)

(Toute demande d'attestation de paiement doit être accompagnée d'une enveloppe timbrée pour son renvoi)

Pour l'inscription, fournir :

- ☞ **La fiche d'inscription dûment complétée avec votre photo.**
- ☞ **Le certificat médical autorisant la pratique de l'activité choisie, daté de moins de trois mois à compter du premier cours.**

(Article n°7 du règlement intérieur du centre d'animation adopté par l'A.G. du 31/01/2017)

- ☞ **Le règlement par chèque(s) libellé(s) à l'ordre du centre d'animation de Buxerolles**

Séances d'essai possibles, uniquement pour les nouveaux adhérents-es

Pour les nouvelles adhérentes et les nouveaux adhérents, il est possible d'effectuer deux séances d'essai, sous réserve de la remise de la fiche d'inscription, dûment complétée et du règlement ainsi que de la confirmation des places disponibles.

Si à l'issue de ces deux séances, l'activité ne répond pas à vos attentes, le règlement vous sera restitué.

Dans le cas contraire, il vous faudra confirmer votre participation définitive par mail et fournir un certificat médical au plus tard dans les 15 jours suivant la période d'essai. Tout certificat médical non fourni suspendra la participation à l'activité.

Votre inscription sera prise en compte uniquement à réception de l'ensemble des pièces demandées et par ordre chronologique d'arrivée, le nombre de places étant limité.

Les documents devront être adressés par courrier ou déposés :

Chez Madame Françoise QUINTARD

au 25 avenue du Pas de Saint Jacques à Buxerolles.

Reprise des activités le lundi 11 septembre 2023.